

## **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08/02/2021**

**Nombre de membres afférent au Conseil Municipal : 11**

**Nombre de membres en exercice : 11**

**Nombre de membres présents : 09**

**Date de convocation du Conseil Municipal : 03 Février 2021**

**Etaient présents** : Mrs Philippe FOURNIÉ, Philippe BRUZON, Christian DUSSEAU, Axel GROMER, Jean-Louis SPESSATO, Mmes Valérie BELLOC, Corine CUCCAROLO, Roseline FOUCHÉ, Maryse SOULIGNAC.

**Etaient absents** : Mr Fatah SALMI, Mme Jennifer ULMANN, excusés  
Mme Jennifer ULMANN a donné procuration à Mr Philippe FOURNIÉ

Madame Maryse SOULIGNAC a été élue secrétaire de séance.

L'An Deux Mille Vingt et Un et le Huit du mois de Février à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-AIGNAN régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe FOURNIÉ, Maire.

**ORDRE DU JOUR** : (Voir convocation)

### **+ 1-Approbation du dernier compte rendu du Conseil Municipal du 30/11/2020**

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont bien reçu, par voie dématérialisée, le compte rendu de la dernière séance du Conseil Municipal en date du 30 Novembre 2020 et leur propose de le valider. Ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

### **+ 2-Approbation du rapport de la CLECT et des attributions de compensations définitives de la communauté de communes Terres des Confluences**

Monsieur le Maire donne lecture du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 15 décembre 2020 qui a été adopté à l'unanimité.

Ce rapport a été notifié à chaque commune membre afin qu'il soit approuvé.

Il mentionne les attributions de compensation définitives que la commune a perçu en 2020 en fonctionnement et en investissement de la part de la communauté de communes. Ces attributions de compensation prennent en compte le financement du service commun d'instruction d'urbanisme et la restitution des subventions hors intérêt communautaire.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le rapport adopté par la CLECT et les attributions définitives de compensation de l'année 2020.

Votants : 10 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 10

(La délibération correspondante est annexée au présent compte-rendu)

### **3-Approbation et autorisation de signature de la convention d'adhésion au service commun d'instruction de la communauté de communes Terres des Confluences**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que l'instruction des dossiers d'urbanisme a été donnée au service de la communauté de communes par la signature de la convention du 13 décembre 2016.

Considérant que suite au renouvellement des assemblées délibérantes en 2020, il est nécessaire de modifier les conventions du service commun entre l'EPCI et ses communes membres pour prendre en compte le changement d'exécutif.

Considérant que l'ensemble des dispositions de la convention restent inchangées, le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver cette convention qui viendra en remplacement de la convention actuellement en vigueur.

Votants : 10 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 10

(La délibération correspondante est annexée au présent compte-rendu)

### **4- Convention Pluriannuelle ADMR 2021-2023**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'une première convention avait été signée pour la période 2018-2020 avec l'ADMR du Tarn et Garonne.

Il donne lecture de la nouvelle convention pluriannuelle 2021/2023 entre la mairie et l'ADMR.

En effet, conformément à la délibération du Conseil Communautaire Terres des Confluences du 20 Décembre 2017 sur l'approbation d'un règlement des modalités d'attribution des subventions intercommunales, chaque commune de l'ancienne communauté (CCS2G) a reçu de la communauté de communes Terres des Confluences la subvention sur la base des montants versés à la Fédération ADMR de Tarn et Garonne. Ces attributions seront versées jusqu'en 2023 inclus. La commune de Saint-Aignan perçoit la somme de 582,00 € par an.

Monsieur le Maire soumet cette convention au vote.

Votants : 10 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 10

(La délibération correspondante est annexée au présent compte-rendu)

### **5- Points sur l'avancement des projets communaux**

#### **➤ Route de la Palissade**

La barrière a permis de réduire les divers trafics mais il y a encore des personnes qui jettent des objets et des débris le long de la Garonne.

#### **Points à améliorer :**

- Permettre le passage de piétons à côté de la barrière.
- Mettre un panneau « route barrée » pour prévenir la présence de la barrière et donner une explication à la fermeture de la route.

- La caméra ne semble pas être un bon investissement car elle permet de visualiser qui accède au début du chemin mais pas d'identifier celui qui dépose des déchets plus loin.

➤ **Décorations et animations de Noël**

Nous avons décidé de prendre contact avec Mr Lanies pour avoir des décorations différentes des années précédentes qui sont toujours dans les teintes bleues. L'illumination du Père Noël a beaucoup plu.

Les cadeaux des pochons pour nos aînés ont marqué positivement les esprits. Pour autant, l'opération ne sera pas nécessairement reconduite l'année prochaine. L'option de faire les vœux de façon traditionnelle pour tous avec un buffet pourrait être complétée par une opération coque des rois pour nos aînés.

➤ **Rénovation des lampadaires avec le SDE 82**

Il faudra envisager le remplacement des lampadaires « boules » au lotissement Clau Redon et au lotissement du Rond-Point tant qu'il y a des subventions pour nous aider à les changer (300 euros par lampadaires dans la limite de 15 par an) car après ce sera interdit d'en posséder et les subventions n'existeront plus. Nous allons demander un devis à Mr Lanies

➤ **La maîtrise de la vitesse dans le village**

Nous avons mis en évidence que la vitesse excessive concerne les entrées des routes de Castelferrus et de Castelmayran. Nous avons évoqué la mise en place d'un radar pédagogique sur ces deux entrées ce qui permettrait aux automobilistes distraits de ralentir. Il faut savoir que ces radars sont des mouchards qui enregistrent les vitesses dans le temps grâce à un logiciel afin de permettre aux gendarmes de faire des contrôles aux moments opportuns.

Monsieur le maire fait remarquer aux conseillers qu'il manque des panneaux pour indiquer où commence la limitation de vitesse 30 km/h dans le centre du village sur la route de Gravel, ce qui n'est pas conforme à la réglementation.

Une proposition consiste à ne rien faire. Cela implique que les véhicules qui rentrent dans le village sont limités à 50 km/h et ceux qui rentrent par d'autres routes annonçant 30 km/h sont contraints de respecter cette vitesse jusqu'au panneau fin d'agglomération.

On peut aussi sortir tous les panneaux 30km/h pour que tout le village reste limité à 50 km/h. Alors qu'en théorie le centre du village est en zone 30km/h.

Pour que les choses soient cohérentes, dans ce cas de figure où le cœur de village est limité à 30 km/h, il faut positionner les panneaux 30km/h soit juste après les ateliers municipaux afin de laisser toute la rue de Gravel à 50 km/h, soit juste après le rond-point afin que toute la rue soit à 30 km/h.

Il faut noter que les habitants ont constaté que le déplacement des panneaux d'agglomération n'a que très peu influencé la baisse de la vitesse sur des routes qui sont « droites et très larges ». Finalement, si des chicanes ne sont pas mises en place au moins sur la route de Castelferrus R D26, nous pensons que la vitesse ne sera pas abaissée. Pour la RD12, qui est une route « grand gabarit » nous ne pourrions rien faire.

Ce point sera mis au vote lors de la prochaine séance.

➤ **La mise en place des 9 bancs sur le domaine public**

Le projet de mettre des bancs autour du lac du prieur est abandonné. De même que la mise en place de bancs le long de la route de Gravel pour voir passer les voitures comme les vaches regardent passer les trains ne semble pas être une bonne idée !

La volonté des conseillers est plutôt de privilégier les bancs autour du nouveau « pôle ludique et sportif ». La fréquentation de ce lieu a grandement augmenté. Le besoin de bancs pour accueillir des promeneurs, des parents qui surveillent leurs enfants qui jouent, et aussi pour des boulistes qui peuvent jouer sur l'esplanade. Il faudrait aller sur place pour poser 4 ou 5 bancs.

Dans le village, nous avons envisagé :

- Un banc sous les arbres à côté du récup verre et récup textile au croisement de la route d'Angeville et de Castelferrus
- Plusieurs bancs impasse du Prieuré
- Un contre le cimetière
- Un en face de Mme Nicole THOMAS à l'emplacement de l'ancienne murette
- Un au fond de l'impasse sous les arbres devant la maison de Mme ALVAREZ
- Un dans l'autre recoin sous les arbres devant la maison de Mr SARRAUTE
- Un sur la route de Castelferrus devant chez Mme Aliette LOZANO pour les promeneurs qui vont vers Castelferrus.

Il a été aussi évoqué de mettre un banc devant le panneau des sentiers de Saint -Aignan au niveau de l'abri bus, mais il serait plus approprié de mettre un abri bus côté droit de la route car beaucoup de jeunes attendent le bus de ce côté de la route.

#### ➤ Le pôle ludique et sportif

Il est nécessaire de faire une tranche 2 des travaux afin d'avoir des subventions pour la mise en place de nouvelles main courante et la remise en état du terrain.

#### ➤ La réhabilitation de l'ancienne mairie

La préfecture a remis en cause son financement des travaux de rénovation de l'ancienne mairie, abaissant la subvention de 65 % à 49 %. De ce fait Mr Betton de Tarn et Garonne Conseil va revoir notre plan de financement. Monsieur le Maire a distribué à tous les conseillers le projet d'appel d'offres de la maîtrise d'œuvre proposé par TGC. Nous avons laissé tomber l'idée d'avoir un ascenseur et nous avons mis en avant la possibilité d'avoir un maximum de T3 qui correspond à une demande forte sur le village. Le local professionnel devra pouvoir se transformer en appartement pour une meilleure rentabilité du bâtiment.

### 6- Point sur l'avancement des projets de la communauté de communes Terres des Confluences

Les grands projets d'équipement sont la construction d'un centre aquatique intercommunal, le début des travaux est fixé au premier trimestre 2021 pour une mise en service prévue en juillet 2022.

La nouvelle cuisine centrale doit entrer en service en septembre 2021 pour fournir plus de 2500 repas quotidiens aux élèves des maternelles et primaires, aux crèches, mais également aux personnes à domicile avec le portage des repas.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.**